Cinquante deuxième année. - N ° 224 A Vendredi 23 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 700

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

403 208 598 RCS Angers.
FERTI - MAUGES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 21342.86 EUR.
Adresse : le Grand Angibou Beaupréau, 49600 Beaupréau en mauges.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion Pour la société absorbante la dénomination sociale : TERRIAL la forme : SAS l'adresse de son siège : 2 Avenue de Ker Lann -35170 BRUZ le montant du capital : 150.000 euros le numéro unique d'identification : RCS RENNES 409 767 720 Pour la société absorbée: la dénomination sociale : FERTI-MAUGES la forme : SAS l'adresse de son siège : Le Grand Angibou - Beaupréau, 49 600 Beaupréau-en-Mauges le montant du capital : 21.342,86 euros le numéro unique d'identification : RCS ANGERS 403 208 598 Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : FERTI-MAUGES fera apport à TERRIAL de la totalité de son actif évalué à 5.155.939 euros à charge de la totalité de son passif évalué à 3.342.617 euros, soit un apport net de 1.813.322 euros. Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : TERRIAL détenant l'intégralité des 140 actions de la société FERTI-MAUGES, il n'a donc été établi aucune parité d'échange et TERRIAL ne procèdera à aucune augmentation de capital en vue de rémunérer les apports. Date du projet commun de fusion: Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les associés uniques des deux sociétés. Date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: Le projet de fusion a été déposé le 19 novembre 2018 au greffe du tribunal de commerce d'ANGERS pour la société FERTI-MAUGES et le 16 novembre au greffe du tribunal de commerce de RENNES pour la société TERRIAL..